



La Lettre de l'A.U.P.F.

Fédération nationale agréée de jeunesse et d'éducation populaire - Membre de l'Association Européenne d'Éducation des Adultes
N° 1 - Avril 2016

Le mot du président

De l'idée au projet, il s'écoule toujours un certain temps !
C'est encore plus vrai à l'A.U.P.F. avec une vie statutaire réduite et une conduite de projets quasi-confidentielle. Il ne s'agit pas de « jeter la pierre », c'est un constat. Je prends aussi ma part dans notre lenteur à réagir et mettre en œuvre.

Autrefois, une revue papier diffusée par abonnement « **Le Savoir Partagé** » faisait le lien avec les associations locales.

Maintenant tous les numéros édités sont accessibles sur notre site : <http://www.universitepopulaire.eu>

C'est une partie de notre « patrimoine culturel ».

Le projet d'une nouvelle publication diffusée par internet fut évoqué à l'assemblée générale de Bourges en novembre 2011.

Depuis est posée régulièrement, sans réponse concrète à ce jour, la question d'un lien nouveau entre l'A.U.P.F. et les associations locales au-delà des informations que peut apporter le site et des contacts à l'occasion des colloques. D'où l'idée de la « **Lettre de l'A.U.P.F.** » pour établir de nouveaux liens entre nous comme le fit « **Le Savoir Partagé** » ?

Le bureau puis le conseil d'administration ont validé le projet.

Il reste maintenant à

- le mettre en œuvre et le développer,
- à déterminer le rythme de cette publication qui ne devrait pas excéder deux pages soit un recto/verso A4
- et essayer d'enclencher une nouvelle dynamique à l'A.U.P.F.

Mais pour devenir réalité, il faudra aussi alimenter cette lettre avec des contributions qui viennent des associations locales.

Alors n'attendez pas, réagissez à cette première (adresse internet en pied de page). Partagez vos réussites et vos attentes, informez nous des échecs éventuels. Cette « Lettre » est la vôtre.

Par vos apports, vous la ferez vivre.

Michel GARDE, président
aupf.president@orange.fr

Adhésions 2016 ...

Jean-François LABARRE, trésorier, a lancé un appel à cotisation à toutes les associations en début d'année.

Pour mémoire, l'évolution du nombre d'associations adhérentes

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Associations	65	69	70

N'attendez pas une nouvelle relance du trésorier pour régler votre adhésion 2016 si ce n'est pas encore fait. Merci d'avance.

Colloque 2016

C'est à AUCH (Gers) que nous nous retrouverons les 26 et 27 novembre 2016. Réservez dès à présent ces dates sur vos agendas.

Fonctionnement de l'A.U.P.F.

L'A.U.P.F. regroupe des associations locales aux intitulés divers (Université Populaire, Université pour Tous, Université du Temps Libre, Université Indépendante, Université Inter-Ages, ...).

De tailles variables selon les territoires où elles sont implantées, toutes œuvrent dans le champ de l'Éducation Populaire et créent les conditions d'un accès pour tous aux apprentissages et à la culture tout au long de la vie. Elles partagent des valeurs communes : laïcité, tolérance, ouverture, fraternité ... et un grand respect des personnes et de leurs convictions.

L'A.U.P.F. favorise également les échanges d'information et de formation ainsi que la réflexion sur l'évolution de l'Éducation Populaire.

Ses administrateurs sont tous des bénévoles fortement impliqués dans des associations locales.

Vous souhaitez vous aussi vous impliquer dans la vie statutaire de l'A.U.P.F., dans l'animation du réseau, dans la préparation de colloques ou d'actions de formation ?

Signalez-vous !

Vous serez alors associé (e) à la vie statutaire associative.

Le conseil d'administration de l'A.U.P.F.

21 membres : un tiers est renouvelé chaque année.
Actuellement, **5 sièges restent non pourvus**

Composition suite à l'assemblée générale de Cusset

Tiers sortant en 2016

Louis CAUL-FUTY, Fédération U.P. Savoie Mt-Blanc La Roche (74)
Colette CHAPELET, ACCES Romans (26)
Jean-Claude GRANGIER, UPAVAL Bourg-les-Valence (26)
Jean-François LABARRE, U.P.T. Auch (32)
Michel MARC, U.P. Berry Bourges (18)
Geneviève ROUSSIN, S.A.E.L. U.P. Montélimar (26)

Tiers sortant en 2017

Jean-Luc FAVRE, U.P. Tarentaise Vanoise (73)
Michel GARDE, S.A.E.L. U.P. Montélimar (26)
Annie GAY, UPAVAL Bourg-les-Valence (26)
Régis HELAND, Université de Pays Sers (16)
Annette MARQUIS WEBER, U.P.T. V.H.S. Forbach (57)

Tiers sortant en 2018

Marianne CHARLOT, Université Indépendante de Vichy (03)
Dominique JACOMINO, Fédération U.P. Savoie Mt-Blanc Thonon (74)
Jacqueline LAFFARGUE, OAREIL Bordeaux (33)
Sylvie MARC, U.P.T. V.H.S. Forbach (57)
Agathe ROUBAUD, U.P. Permaculture

Mieux connaître l'A.U.P.F. ? Allez sur notre site <http://www.universitepopulaire.eu>
Découvrir ou relire : Les statuts de l'A.U.P.F. – La charte de l'A.U.P.F.

Contacteur l'AUPF : S.A.E.L. U.P. - A.U.P.F.

Maison des Services Publics - 1 avenue Saint-Martin - 26200 MONTELIMAR aupf.president@orange.fr
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 751 648 486 00015 - Site de l'AUPF : <http://www.universitepopulaire.eu>

Colloque de Vichy 2015 : les avis des participants, à chaud ...

Comme cela a été fait en 2013 et 2014, chaque participant au colloque de Cusset a reçu un questionnaire destiné à recueillir ses impressions. 38 questionnaires ont été renseignés : le taux des retours donne une idée assez précise du ressenti « à chaud ».

Pour chaque item, le calcul porte sur le nombre réel de réponses données, l'indice maximal de satisfaction serait de 10.

Les réponses ...

1. Le contenu du Colloque 2015 a répondu à mes attentes
38 réponses Moyenne : 7,91
2. La qualité de l'organisation et les conditions matérielles me conviennent : accueil, locaux, hébergement, ...
38 réponses Moyenne : 8,58
3. L'alternance des différentes séquences me convient : ateliers et restitution, carrefour des idées, ...
35 réponses Moyenne : 8,57
4. L'atelier auquel j'ai participé a répondu à mes attentes.
34 réponses Moyenne : 7,29
5. Le carrefour des idées a répondu à mes attentes.
35 réponses Moyenne : 7,37
6. « Visite de l'opéra de Vichy » : intérêt dans un colloque d'une dimension culture/découverte
29 réponses Moyenne : 8,48
7. Je devrai pouvoir utiliser les apports de ce colloque dans ma pratique associative
38 réponses Moyenne : 7,21
8. Ce que je pense du rythme du colloque (de trop lent = 0 à trop rapide = 10)
38 réponses Moyenne : 5,89
9. La documentation mise à ma disposition présentait de l'intérêt - (de sans intérêt = 0 à très intéressant = 10)
38 réponses Moyenne : 6,84

... témoignent globalement de la satisfaction des participants.

Encore merci à Marie-Martine LAGET, présidente de l'U.I.V., Marianne CHARLOT, directrice et à toute leur équipe.

Le savez-vous ?

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

Standard : (+33) 1.70.98.94.11 www.injep.fr

Sur le site de l'I.N.J.E.P., service à compétence nationale, vous trouverez diverses publications, des informations sur les connaissances scientifiques et les pratiques en matière de jeunesse et de politiques publiques.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Courrier : quelle est la durée de validité des timbres-poste ?



Les « *timbres Marianne* » sans valeur faciale (y compris ancien modèle) sont valables pour des courriers d'un poids déterminé sans limitation de durée.

Ils sont valables pour des courriers allant de 0 à 3 000 grammes maximum. Il existe 5 gammes de « *timbres Marianne* » (déclinées par destination France, Europe et Monde) :

- moins de 20 grammes ;
- de 21 à 100 grammes ;
- de 101 à 250 grammes ;
- de 251 à 500 grammes ;
- de 501 à 3 000 grammes.

En France, très peu de timbres sont « *démonétisés* », ainsi, quelle que soit leur date d'achat, ils peuvent être utilisés pour affranchir un courrier dont le poids correspond à leur validité, même si le coût d'affranchissement a augmenté depuis leur date d'achat.

Ainsi, un « *timbre Marianne* », acheté en 2015 au prix de 0,76 €, valable pour une lettre prioritaire de moins de 20 grammes, peut toujours être utilisé en 2016 pour affranchir une lettre de moins de 20 grammes même si le prix de ce timbre est passé au 1er janvier 2016 à 0,80 €.

Associations : cette lettre est la vôtre ...

Ce premier numéro a pour ambition de lancer le projet.

Le contenu de cette « Lettre » sera ce que vous en ferez et les informations prendront nécessairement des formes diverses au fil de vos centres d'intérêt :

- administrative sur la législation en cours ou les jurisprudences qui peuvent intéresser les associations ...
- relations de réalisations locales innovantes ou non : initiatives, expériences, reprises d'idées ...
- revue de presse à partir des « alertes Google » qui donnent souvent des informations, à partir de la presse régionale, sur ce qui se passe au plan local,
- recherche de partenariats pour mettre en œuvre des projets
- ...

Bref, faites remonter vos contributions à l'adresse suivante

aupf.presidence@orange.fr

sous forme de fichiers Word afin de faciliter le travail de mise en page (police, couleur, style ...).

A vos claviers !

Du côté du site ...

<http://www.universitepopulaire.eu>

Ayez le réflexe site A.U.P.F. ; visitez le, vous trouverez de nombreuses informations et des outils pour faciliter vos démarches ...

C'est un espace de communication où vous pouvez faire part des initiatives que vous souhaitez partager : à voir l'Espace adhérents. Il manque quelque chose, vous avez des compétences à proposer, vous souhaitez réagir, manifestez-vous, ...